

Concour sur le lac de st Cassien / Gentleman Fisher

Lac du concours: **Lac de st Cassien**
Departement: **83**
Date: **03 septembre 2017**
nombre max d'embarcations: **50 embarcations**
Responsable de la date : **Club Gentleman Fisher**
Khalifa mikael 06.06.57.20.26
[**gentlemanfishercup@gmail.com**](mailto:gentlemanfishercup@gmail.com)

Club organisateur: **Club Gentleman Fisher**
co organisateur: **aappma la belle moucheté**

Lieu de rdv: **lac de st cassien mise a l'eau de tanneron pour les bateaux et kayaks / rocher de l americain pour les float tubes et competiteur du bord**

Renseignements sur l'épreuve

Prix d'inscription : **20 €**

Il ne sera procédé a aucun remboursement des frais d inscription perdu en cas d annulation de l inscription par le participant sauf en cas d'hospitalisation

Date limite des inscriptions : **24 Aout 2017**

Programme :

- **7h00** accueil des compétiteurs au point de rdv
- **8h00** briefing obligatoire au point rdv
- **8h30** début de la manche au niveau des repères, annoncé par la corne de brume
- **12h00 pause casse croute pour ceux qui souhaite nous rejoindre au snack du rocher de l americain**
- **16h00** fin de la manche, au niveau des repères, annoncé par la corne de brume
- **remise des fiches compétiteurs** aux organisateurs obligatoire.
- **18h00 remise des prix au snack du rocher de l americain**

Parcours de l'épreuve

Pre-fishing interdit 6 jours avant la date du concours.

Le lac de Saint-Cassien est un lac de barrage français situé en Provence, dans le sud-est du département du Var, dans le canton ou « pays » de Fayence.

Sa longueur est de 7 km (Nord-Sud) sur 3 km (Est-Ouest). Le barrage retient 60 millions de m³ d'eau. Avec 430 ha de superficie, c'est le plus vaste plan d'eau de l'Esterel.

Le barrage est de type digue (en terre). Il culmine à la cote 158,50 m NGF. Sa cote nominale de retenue est à 147,35 m et sa cote minimale de réserve utile à 138,50 m. Le 16/09/2006, du fait de la sécheresse, il a atteint sa cote la plus basse : 139,92 m.

concours de st Cassien / Club Gentleman Fisher **Espèces de poisson pris en compte**

Bass : 300 mm (BONUS X2)

Perche : 250 mm

Brochet : 600 mm

Sandre: 500 mm

Chevesne : 300 mm

Silure : 800 mm coef 0.5 (3 maximum)

Quota individuel: 6 poissons (1mm = 1 point)

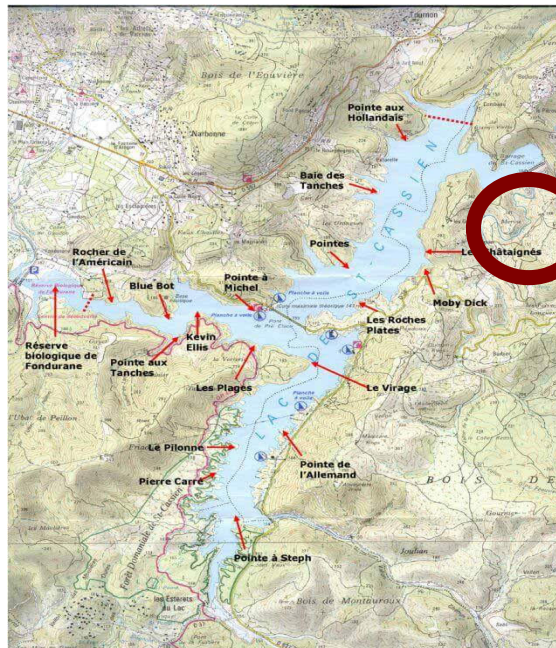
Il est interdit d'avoir plus de 3 poissons dans son vivier (prévention du problème de mortalité)

Tout poisson mesuré non maillé, abimé ou ayant du mal à repartir par les commissaires entraînera une pénalité correspondant à la maille de l'espèce concernée. De plus le poisson sera enregistrée et comptera dans le quota

Exemple un bass non maillé entraînera une pénalité de 25 cm et le compétiteur ne pourra compter plus que sur cinq poissons

Tout poisson mort entraînera une pénalité de ça longueur et de plus le poisson sera enregistrée et comptera dans le quota, le compétiteur ne pourra compter plus que sur cinq poissons

Exemple un bass de 400 mm mort entraînera une pénalité de 400 points et le compétiteur ne pourra compter plus que sur cinq poissons.



ATTENTION

- Ne pas franchir la ligne (pointillé rouge)
- Ne pas dépasser les bouées au fond du bras nord (rond rouge) barrage interdit a la navigation
- Ne pas dépasser les bouées apres le rocher de l americain (zone fondurane classée en réserve).
- Peche en vertical en dérive autorisé jusqu'à 1km/h, canne a la main.
- Pas de pêche a la traine.